Une école d'Avenches sous la République helvétique

Autor(en): **Cuche, J. D. / Chassot, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 1

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-202983

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A la ville, les petits vieux ne sont pas si isolés; ils ont encore de la curiosité et s'intéressent à une foule de choses: les personnes qui passent, les costumes, les musiques; ils regardent par la fenêtre, ahuris de voir tant de gens heureux à l'idée d'effeuiller un nouveau calendrier.

Les petits vieux du village au contraire sont restés seuls à la maison... Les jeunes sont à l'Hôtel-de-Ville, où l'on s'amuse et où l'on danse, et eux sont restés à songer au coin du feu avec leur pipe. Dehors on ne voit rien que le gris monotone de janvier, le gris qui rend mélancoliques les êtres et les choses.

...Le soir est venu. Décidément le premier de l'an n'est pas un jour comme les autres! Les petits vieux l'ont bien senti! On dirait qu'ils sont fatigués d'être si seuls: une folle envie les pousse à aller voir, eux aussi. Et comme ce jour-là les escapades sont permises, ils s'en vont vers la Maison-de-Ville, où tout le village s'est donné rendez-vous. Là au moins il y a du bruit et du mouvement; bon gré mal gré, on s'enthousiasme pour l'an qui vient! Le bal surtout les intéresse; cela leur rappelle tant de vieux souvenirs! Et leur œil teinté de vague suit les couples enlacés, les couples d'heureux.

« Hein, petits vieux, comme ce serait bon de redevenir jeunes! »

...Mais les petits vieux ne répondent pas... Dans le crépuscule de leur cerveau ils ont commencé une lente et muette récapitulation. Ils se revoient là dans la salle de danse au bras de leur bonne amie, il y a bien, oh! bien longtemps! Ils revoient aussi comme dans une brume le temps trop court des fiançailles, des grisantes promenades à deux! puis le mariage, les enfants, toute la longue et obscure existence de labeur et de peine. Oh! entre tous les nouvel-ans qu'ils ont vu défiler, comme il y eut de la place pour les chagrins et les soucis! Non, ils n'aimeraient pas recommencer, certes; et même ils sont presque contents d'être bientôt au bout... Ah! si les jeunes savaient ... Les petits vieux de nouveau n'achèvent pas; ils se contentent de sourire doucement à tous les couples qui valsent, heureux et insouciants.

Il se fait tard Les petits vieux ont bu un verre à la pinte; leurs yeux étonnés d'être encore ouverts si tard papillotent furieusement; ils rentrent chez eux. Alors, tout guillerets ils se mettent au lit, la tête encore bourdonnante de souvenances d'autrefois... Mais le marchand de sable les guette; il sait que les petits vieux doivent dormir: et vite il vient clore leurs yeux, leurs yeux fatigués d'avoir vu tant de choses!

CHARLES-HENRI.

A l'examen de médecine. — L'examinateur: « Supposons un patient qui boite parce qu'il a une jambe plus courte que l'autre.... Que feriez-vous dans ce cas? »

Le candidat: « Je boiterais aussi. »

Il y a mariage et mariage. — Un agent de police d'Yverdon, faisant le recensement de la population, prend note des nom, prénoms, âge, titres et qualités d'un particulier du quartier de la Plaine:

— Vous êtes marié? lui demande-t-il.

— Oui.

— Avec qui?

— Avec une femme.

— Ça va de soi....

— Pas tant que vous croyez; ainsi ma mère, elle, s'était mariée avec un homme!

Un nouveau journal.

Un nouveau journal hebdomadaire romand va paraître dès le 6 janvier 1906.

L'*Essor* veut contribuer à intéresser le grand public aux choses de l'esprit, à l'orienter dans le dédale des questions sociales, morales, religieuses et philosophiques. Assuré d'une très nombreuse collaboration d'écrivains romands et français, il laissera à ses coopérateurs une grande liberté de paroles; il ouvrira même ses colonnes aux chercheurs, dans sa *Tribune libre*. Sa rédaction profitera elle-même de cette libérté pour prendre position dans les questions: elle luttera contre tout ce qui menace ou trahit la cause du Christ, c'est-à-dire pour la liberté, la piété, la justice et la fraternité.

Le siège de la Société de l'*Essor* est à Lausanne.

Une école d'Avenches sous la République helvétique.

C'était en 1799 : les Français venaient de transformer l'ancienne Confédération des XIII cantons souverains et indépendants en une république formée de 19 cantons soumis à un régime intérieur uniforme. Un Directoire de cinq membres, siégeant à Aarau, exerçait ce pouvoir exécutif. Cette autorité confia au citoyen Philippe-Albert Stapfer le *ministère des sciences, arts, travaux publics, ponts et chaussées*. Le nouveau ministre s'intéressa tout d'abord à la gent écolière, mais avant de rien innover, il voulut se renseigner exactement sur l'état de l'école primaire dans le pays. A cet effet, il adressa à chaque maître d'école un questionnaire très détaillé, portant sur les rapports locaux, l'instruction, les relations personnelles de l'instituteur et enfin sur les rapports économiques.

Or, il vient de nous tomber par hasard sous la main les réponses données par le magister Cuche, qui dirigeait la seconde école d'Avenches (au canton de Sarine et Broye); comme elles sont d'une très intéressante originalité, nous croyons amuser les amis du *Conteur* en les leur transmettant. R. CHASSOT.

Questions relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune *.

I

RAPPORTS LOCAUX

QUESTION. 1° Nom de l'endroit où est située l'école?

RÉPONSE. Avenche.

Q. *a*) Est-ce un bourg, un village, un hameau, ou un lieu isolé?

R. Petite ville sur la route de Berne à Genève.

Q. *b*) Est-ce une commune proprement dite, ou à quelle commune appartient-il?

R. Forme seule une commune.

Q. *c*) De quelle paroisse? de quelle agence ressort-il?

R. De la paroisse et de l'agence du même nom.

d) District d'Avenche.

e) Canton de Fribourg.

Q. 2° Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école?

(Il est déterminé par quarts d'heure; par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

R. Elles sont toutes réunies en un même lieu et l'Ecole est au centre, excepté une vingtaine de maisons situées vers Donatire, village voisin, et qui font partie de la ville.

Il y a encore quelques maisons champêtres, mais peu distantes.

Q. 3° Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école?

R. La vingtaine de maisons ci-dessus forme une non pas d'en avoir un tas qui par la vivacité naturelle à leur âge ne font qu'étourdir le Maître et le faire venir fou à force de crier pour les faire tenir tranquilles.

III

RELATIONS PERSONNELLES

11° Instituteurs.

Q. *a*) Qui a établi ici le régent, et de quelle manière?

R. Le Conseil de la commune et par voye d'examen.

Q. *b*) D'où est-il?

R. De Vevey au Canton Léman.

Q. *c*) Son nom?

R. Jaques-Daniel Cuche.

Q. *d*) Son âge?

R. Vingt-cinq ans.

Q. *e*) Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

R. Il a une femme et deux enfants et bientôt trois.

Q. *f*) Depuis combien de tems est-il instituteur?

R. Depuis le 12 janvier 1797.

R. *g*) Où a-t-il été auparavant? Quelle était sa vocation précédente?

R. A Vevey, où il a exercé l'arpentage et donné des leçons de calcul, de géométrie, et enseigné la manière de faire les écritures dans le commerce jusqu'à ce qu'il fit la folie de se faire instituteur.

Q. *h*) Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? Quelles sont-elles?

R. Celle de Chantre et de faire des Prières dans le Temple au deffaust des Ministres.

Q. 12° Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a) En hiver, soit garçons ou filles?

R. Une cinquante ou environ, tous garçons.

Q. *b*) En été, soit garçons ou filles?

R. Dix ou douze plus ou moins, mais jamais de filles.

IV

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

13° Biens et fonds de chaque école.

Q. *a*) Possède-t-elle de pareils fonds?

R. Elle a un très petit jardin et un huitième de pose en chenevier.

Q *b*) Quelle en est la valeur?

R. Le jardin peut valoir 25ℓℓ. et le chenevier 150ℓℓ. C'est-à-dire le fond.

Q. *c*) Source de revenus?

R. L'instituteur l'ignore.

Q. *d*) Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

(Pas de réponse.)

Q. 14° Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

R. On paye une bache par mois pour chaque enfant.

15° Bâtiment de l'école.

Q. *a*) Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux et délabré?

R L'école est dans un bâtiment placé sur la grande rue de la ville.

Il n'est ni neuf ni vieux; mais bâti en dépit du bon sens : on ne saurait passer d'une chambre à l'autre sans s'exposer à se casser le cou en montant ou en descendant l'escalier qui est très obscur. Enfin, à bien des égards, il est peu propre à l'usage qu'on en fait. espèce de hameau qu'on appelle Donatire, nom qui lui est commun avec le village voisin.

Q. *a*) On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, etc.

R. Ce hameau est éloigné d'un quart d'heure de l'école.

Q. *b*) Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

R. On ne reçoit dans la seconde école de ce lieu que les garçons dès l'âge de sept ans à celui de seize et ils sont environ une cinquantaine de la ville proprement ditte. — Quant à ceux qui habitent le quartier de la ville près de Donatire, ils préfèrent aller à l'école de ce village dont ils sont tout près et qui d'ailleurs est peu nombreuse.

Q. 4° Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

R. Dans cette paroisse il y a six écoles; savoir: cinq à Avenche et une dans un village voisin éloigné de trois quarts d'heure. A un quart d'heure d'Avenche est la paroisse de Donatire qui a son école. — Il y a bien encore quelques écoles voisines, mais elles sont catholiques et le soussigné les connoit peu.

Q. *a*) Leurs noms!

R. L'école d'Oleire et celle de Donatire.

Q. *b*) Leurs distances réciproques?

R. Celle d'Oleire est à trois quarts d'heure d'Avenche et demi-heure de Donatire et Donatire est à un quart d'heure d'Avenche.

II

INSTRUCTION

Q. 5° Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

R. On enseigne dans la seconde école d'Avenche, la religion, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie et on s'y perfectionne dans la lecture. Il est aussi d'usage de faire apprendre l'histoire poétique, les fables de la Fontaine, etc., aux écoliers qui ont bonne mémoire.

Q. 6° Ne tient-on l'école qu'en hiver, et combien dure-t-elle?

R. On y tient l'école toute l'année cinq à six heures par jour et même davantage en hiver.

Q. 7° Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

R Pour la religion, le grand catéchisme d'Oster-

* L'original est conservé au musée pédagogique de Fribourg.

wald. Pour la géographie, l'instituteur a compilé un cahier qu'il dicte à ses écoliers et qu'il leur fait apprendre par cœur, ainsi qu'un petit abrégé de la grammaire française ou plutôt les principes généraux de l'orthographe.

Q. 8° Préceptes et règlements, comment sont-ils observés ?

R. Peu ou point. Tout étant remis aux soins de l'instituteur, qui par là a la double peine de veiller à son école et à la conduite extérieure de ses écoliers et de dépendre ainsi du caprice des pères et mères qui souvent le chagrine pour avoir fait son devoir.

Q. 9° Durée de l'école chaque jour ?

R. Six ou sept heures par jour, surtout en hiver.

Q. 10° Les enfants sont-ils distribués en classes ?

R. L'instituteur actuel en fait volontiers trois volées, suivant leurs forces. Et ici il observe combien serait avantageuse et à lui et à ses écoliers la méthode de n'avoir à l'école qu'une seule volée à la fois, ensorte qu'une entrât lorsque l'autre sortiroit :

Q. *b*) N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école ? dans quel bâtiment ?

R. En été, on peut tenir l'école dans une chambre au rez-de-chaussée, assez propre pour cela, si elle était mieux située ; mais en hyver, le misérable instituteur est obligé de recevoir les enfants dans la chambre où il habite avec sa famille. La chaleur du poële, celle que la cohue des écoliers occasionne, et l'air infect qui en résulte rendent le séjour très mal sain, joint à cela encore qu'il est exposé à être rongé par la vermine que des écoliers malpropres lui apportent.

H. *c*) Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison et à quel prix ?

d) Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école !

R. L'Hôpital du lieu pour la moitié et la commune pour le reste.

Q. 16° Pension de l'instituteur ou maître d'école ?

A. En argent, bled, vin, ou bois ?

R. Le second Régent d'Avanche tire de la commune par an :

1 sac de messel.
9 toises de bois de 36 pieds quarres et 108 pieds cubes.
10 louïs ½ en argent.

Q B. De quelle source dérive-t-elle ?

Comme de :

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école ?

a. Dixmes, censes foncières et autres droits féodaux abolis ?
b. Ou des sommes assignées et payées à l'école ?
c. Fondations ?
d. Caisses communales ?
e. Biens d'église ?
f. De l'argent payé par les pères de famille et placé avec profit ?
g. De biens-fonds ?
h. Ou d'autres capitaux quelconques.

R. De l'Hôpital.

4 sacs de messel.
2 sacs de froment.
1 dit d'orge.
3 dits d'avoine.
2 mesures de pois.
20 batz en argent.

Le jardin vaut à l'école 1lt 4d. Le chenevier environ 6lt.

REMARQUE.

1° Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes et de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2° Chaque instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'agent qui l'enverra au sous-préfet, celui-ci au préfet national, par l'organe duquel elle parviendra au ministre des arts et des sciences. La seconde copie sera remise à l'inspecteur des écoles.

3° Tous et un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ses questions, et l'envoi des réponses ?

Après avoir réfléchi sur les questions ci-dessus, le soussigné doit y avoir répondu d'une manière exacte.

Avenche, le 12 mars 1799.

J. D. CUCHE.

(Communiqué par R. Chassot).

A la même table. — Un concours de bétail a eu lieu dernièrement à Mouillemagne. Le programme en était des plus alléchants, à preuve ce passage, que nous reproduisons textuellement :

« A 10 h. du matin, réception des hôtes d'honneur. A 11 h., défilé des taureaux et taurillons primés. A midi précis, dîner en commun. »

Les hommes conséquents. — « Mon mari, disait à une de ses amies la femme d'un écrivain, mon mari vient d'écrire contre le luxe de la toilette une brochure fulminante...

— Pauvre chérie !

— Mais non, félicite-moi, au contraire : les honoraires qu'il en a retirés, il me les a offerts pour acheter une nouvelle robe.

Une bonne occasion. — Découpé dans les annonces d'outre-mer :

« Une jeune personne, ayant gagné à la loterie pour l'harmonium de la chapelle, une belle pipe en écume de mer, tuyau ambre, offre ce lot à celui qui accepterait aussi sa main. Ecrire, etc... »

Son point de vue. — Le camelot, offrant des cartes postales illustrées à un étranger : « Faites votre choix !... Beaux points de vue de la contrée !... Deux sous la pièce ! »

L'étranger, bourru : « Fichez-moi la paix, j'ai mon point de vue sur votre contrée, ça me suffit. »

L'esprit dâi larrè.

Cein que vâi vo contâ s'est passâ prî de cî fameux rio que fâ lè dzeins tant éduquâ.

On part dè dzo dèvant lo bounan, on coo que ne vâo pas que sai de dè savâi lou 8me commandèmeint, s'est fé accrotsi âo bou, io robâve dâi sapallès.

Lè forétai que l'ant gadzi, l'ant fé rappoo contrè stu compagnon, qu'a étâ citâ pè on mandat po allâ portâ sè tsaussès dévant lou tribunat dè police. Mâ lou gaillâ, que l'étâi on tot malin, sé peinsa :

« Mé raodzai que lai va ; ne pu pas derè à clliâo tsancrou dè gabelou que l'ein ant meintu ; lou président me va férè vergogne perquie, et per dessus lou martsi, mé vant condanâ ; na ! ne lâi vai pas ; t'as oquiè dè mî à férè et te lou fâri. »

Lè dou gabelou vant ein tribunat, mâ diabe lou pas que l'autrou lèi allâ, et lâi se trovirant solets avoué lè dzudzou. Adon, ye racontant dierou stu coo lè fasâi corè, et que te lè dzo subliavè onna sapalla sein qu'on pouessè l'accrotsî. Lè dzudzou que l'ant vu que lou gailla n'etâi pas quie, l'ant de :

« Parait que cé lulu ne vaut pas lou Perou et que cein que diant clliâo dou, l'est veré, lou faut condanâ. »

Et lou condanirant à onna forta ameinda et à la prézon.

Lè dou que l'avant fé lou rappoo s'ein retornâvant tot benèze ein deseint :

« Ora te l'as te n'affère, tsancrou dè larrè : retorna-lai âo bou ! »

Et conteints que dâi bossus, volhiront bâire quartetta.

Lâi allavant, quand tot d'on coup reincontrant lou coo qu'avâi profitâ dè cein que l'étant ein tribunat po alla tsertsi onna bouna tserrâ dè bou.

Quand lè z'autrou virant cein furant asse motsets qu'on renâ qué n'a dzenelhie arâi prâi, et ne surant pas què derè, kâ ne l'avant pas vu robâ et n'iavâi pas moïan dè lou repinci onco on iadzou.

Vaite que onna bouna leçon po lè gardè dè bou et lâo conseillou, du z'ora ein lé, de né jamé allâ ein tribunat sein mettrè quauquon à lâo plliace, kâ lè larre, à cein que vo vâidè, ant me d'esprit què leu. C'est lou *talent !* E. F.

On donne ce qu'on a.

La petite commune de Villars-Gremaillon sollicitait un subside pour bâtir une nouvelle école. Un fonctionnaire du gouvernement se rend sur les lieux pour conférer à ce propos avec la municipalité. Il se retire en promettant de rédiger un préavis favorable ; « mais, jaoute-t-il, j'espère bien que la commune contribuera pour sa part à cette construction » ; et, comme, à cette invite, la municipalité demeure muette, il reprend :

— Vous comprenez bien que l'Etat ne peut faire tout !... Voyons, messieurs, que voulez-vous fournir ?

— Nous, répond le syndic, nous, on fournit les enfants.

Les usages et la politesse.

L'observance des usages n'est pas toute la politesse. Tel saura qu'il n'est point reçu de couper son pain à table, mais parlera à tort et à travers de corde dans la maison d'un pendu, ce qui est autrement grave ; il connaît les usages, mais il n'est pas un homme poli. L'ouvrier qui, dans un bureau de tabac, vous prend doucement l'allumoir des mains en vous disant : « Excusez ! » ignore que « excusez » ne se dit pas dans le monde, mais il est, lui, un homme poli. Le manuel de la civilité puérile a d'ailleurs l'inconvénient de varier d'une année à l'autre et chacun ne peut en suivre les caprices ; il faut, pour cela, n'avoir pas d'autre souci.

Jeunes gens, apprenez les usages, vous aurez raison, mais ne vous arrachez pas les cheveux si vous ne possédez pas ce mandarinat tout entier. Etudiez-vous seulement à être polis, toujours polis, en vous disant que cette science également ne réside pas tout entière dans les livres ou dans les enseignements des amis, qu'elle est avant tout affaire de tact et de doigté, que là aussi il ne faut pas d'excès. En somme, si vous vous appliquez à ne jamais prononcer un mot désobligeant, à moins d'y être provoqués, à être empressés à rendre mille et un petits services aux dames, surtout aux vieilles, vous serez ce que le premier siècle appelait un « honnête homme ». Vous posséderez ce savoir-vivre qui fut longtemps un art français, large et libéral.

Encore une victime de l'alcool. — Un infortuné mari s'épanche dans le sein d'un ami : « Je n'aurais jamais épousé celle qui est devenue ma femme si, dans une joyeuse fête de famille, sous l'empire de vins trop généreux, je ne m'étais laissé aller à lui jurer que je n'aimais qu'elle au monde...

— Oui, oui, mon vieux, encore une victime de l'alcool.

THÉATRE. — Pour la dernière fois, *Madame Sans-Gêne*, le chef-d'œuvre de Sardou va être donné dimanche à l'intention de ceux qui n'ont pu encore le voir. A des costumes neufs M. Darcourt a joint une distribution excellente des rôles. La troupe, l'auteur, le sujet, l'occasion unique sont les plus sûrs garants d'une salle comble et d'une belle soirée.

Jeudi prochain, troisième soirée de gala. *Le Prince Consort*, de Xanrof. C'est en même temps qu'une nouveauté pour Lausanne le succès consacré à Paris par trois ans de représentations. Cette comédie peut être vue de tous et sera très appréciée du public lausannois.

* * *

KURSAAL. — Du 5 au 10 janvier : *Hass et Mariette*, danseurs ; *Joë Alonasio*, jongleur avec sa servante ; *Les Charlay-Berthe*, imitateurs fantaisistes ; *Les cinq Parrini*, acrobates de salon. — La troupe de comédie fera une reprise de trois de ses meilleures pièces, comme suit : vendredi 5 et samedi 6, *Le cœur a ses raisons*,... dimanche 7 et lundi 8, *Les femmes qui pleurent*, mardi 9 et mercredi 10, *Madame a ses brevets !*

Prochainement aura lieu une représentation de *Mme Yvette Guilbert*, la célèbre diseuse parisienne.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
AMI FATIO, successeur.